

Communauté d'Afrique de l'Est – Comores Par le SE de Tananarive

Un secteur bancaire comorien peu développé qui doit faire face à la crise de 2020

Le système bancaire comorien est marqué par un faible taux de bancarisation et une présence importante des mutuelles d'épargne. Le gouvernement mise sur la finance islamique pour développer son secteur financier et le développement de son économie. Les réglementations prudentielles ont été assouplies pour accroître la résilience du secteur bancaire face à la crise du Covid. Depuis 2020, il n'y a plus d'acteurs français dans le secteur.

1- Un faible taux de bancarisation en dépit d'une place importante des institutions financières décentralisées (IFD)

Le secteur bancaire se caractérise par un faible taux de bancarisation (22,6% en 2018), ce qui limite la capacité de financement de l'économie par le secteur bancaire. Les actifs bancaires représentaient 283,5 M€ en 2019, soit 26,9% du PIB. Le ratio de dépôts par rapport au PIB est de 21% en 2019.

Le réseau mutualiste composé d'institutions financières de développement (IFD), joue un rôle important pour développer le taux de bancarisation. Les IFD détiennent la majorité des comptes (75% des déposants en 2019), mais seulement 42,3% du bilan total du secteur.

Le secteur bancaire est composé de cinq banques et quatre IFD : Deux de ces banques sont entièrement détenues par l'Etat : la Société Nationale des Postes et Télécommunications (SNPSF) et la Banque de Développement des Comores (BDC). Les trois autres banques sont détenues par des capitaux étrangers : la Banque d'Investissement des Comores (BIC) par le groupe ivoirien Atlantic Finance Group, l'Exim Bank par l'Exim Bank tanzanienne et la Banque Fédérale de Commerce par le prince koweïtien Sheikh Sabah Jaber Moubarak Al Sabah. L'Etat est également actionnaire à hauteur de 34% de la BIC. Les IFD sont l'Union des Meck et les trois Sanduk de Grande Comore, Anjouan et Mohéli.

Les banques comoriennes sont soumises à la loi bancaire du 12 juin 2013. Le secteur est régulé par la Banque centrale des Comores (BCC). Le ratio de solvabilité défini par la BCC a été fixé à 10% depuis mars 2020. Le capital minimum pour une banque doit s'établir à 2 M€. Le taux de réserves obligatoires s'établit à 15%.

2- La crise sanitaire de 2020 a entraîné un recul des crédits au secteur privé et conduit la BCC à assouplir les règles prudentielles

Dans le cadre de la crise sanitaire, la BCC a eu recours à des mesures de soutien à l'économie : le taux de réserves obligatoires a été exceptionnellement réduit en mars 2020 de 5 points pour s'établir à 10%, afin d'accroître la capacité de financement de l'économie par le système bancaire. Les crédits au secteur privé ont malgré tout enregistré une baisse de 6,9% entre mars et septembre 2020.

Par ailleurs, le gouvernement compte développer la finance islamique. La BCC compte intégrer les caractéristiques de la finance islamique dans ses mesures de réglementation afin d'attirer des établissements de finance islamique dans le pays et ainsi favoriser le développement du secteur financier.

3- Départ des groupes français en 2020 et 2021

BNP Paribas a vendu en octobre 2020 les 51% qu'elle détenait dans la BIC au groupe ivoirien Atlantic Finance Group (AFG).

Finafrica, filiale du groupe Duval, a vendu en février dernier les 51% qu'elle détenait dans la BDC à l'Etat comorien. La BEI, qui détenait 12,25%, s'était retirée dès octobre 2020.

L'AFD a participé au financement des Sanduk.

<i>Etablissements financiers</i>	<i>Part dans le bilan total</i>	<i>Actionnaires majoritaires</i>
Union des Mecks	30,5%	Adhérents (100%)
BFC	15,4%	Le Prince Sheikh Sabah Jaber Moubarak Al Sabah (100%)
BIC	14,1%	Atlantic Finance Group (51%)
EXIM Bank	12%	Exim Bank Tanzanie (100%)
Sanduk d'Anjouan	11,1%	Adhérents (100%)
BDC	9,4%	Etat comorien (100%)
Sanduk de Mohéli	6,8%	Adhérents (100%)
SNPSF	0,7%	Etat comorien (100%)

Figure 1 : Classement des banques comoriennes



Figure 2 : Répartition des dépôts et de l'actif par types d'institution

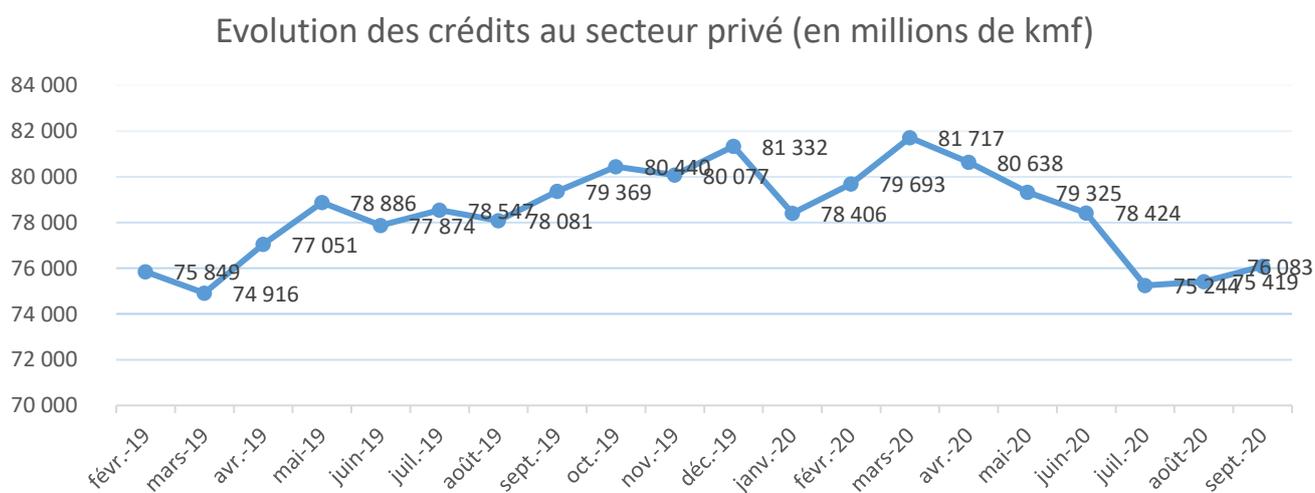


Figure 3 : Evolution des crédits au secteur privé